

Sommaire:

Edito	p 1
Tzr	p 2
Stagiaires	p 2
Calendrier	p 3
Le billet d'humeur	p 3
Dérapiage à l'inter 2017	p 3
Non-titulaires	p 4
Résultat des votes	p 5-6
Expression de tendances	p 7-8
Mutations 2016	p 9
Nouvelle carrière	p 10-11
Collège	p 12

Edito

Tout va très bien... (sur un air connu)

C'est sur cet air fort connu (ou « La vie en rose », au choix) que la ministre de l'Education Nationale a commenté la dernière rentrée. Et, en effet, tout va très bien. **La réforme du collège est mise en place.** C'est vrai mais à quel prix ? Il y a maintenant une organisation différente par collège « grâce à » l'autonomie (groupes, horaires disciplinaires...) Où est passé le caractère national de l'Education ? **La désorganisation des emplois du temps**, tant des élèves que des enseignants, est patente et gêne, c'est un comble, les progressions pédagogiques. **Les sections bilangues** ont été réduites à la portion congrue tout comme les langues anciennes. **La transmission des savoirs** a été remplacée par l'acquisition de compétences comme si ces dernières pouvaient exister sans les premiers. Nous pourrions continuer cette longue litanie (manuels scolaires non renouvelés, programme par cycles...) mais vous avez déjà d'autres motifs de réjouissance.

Les 60 000 postes annoncés : promesse tenue, dites-vous. Mais en y regardant de plus près, l'on s'aperçoit, d'une part, que, pour atteindre cet objectif, il a fallu ajouter des personnels non enseignants (600 personnels médico-sociaux, 450 administratifs, 4250 auxiliaires de vie scolaire (accompagnants des élèves en situation de handicap) et 2150 assistants d'éducation) et que, d'autre part, si les 60 000 emplois budgétaires sont effectivement prévus sur le papier, un nombre important des postes créés (environ 25%) n'ont pas été implantés dans les académies du fait de la crise du recrutement particulièrement vive dans certaines disciplines.

Qu'à cela ne tienne, votre présence au ministère va permettre de résoudre un problème récurrent : **le remplacement des professeurs absents.**

Les mesures annoncées, sans aucune concertation avec les organisations syndicales, ne semblent pas, c'est peu de le dire, bien neuves ni efficaces. Le décret dit « Robien » (2005) a montré qu'il ne permettait en aucun cas de pallier les absences de courte durée, il faut donc, selon vous, le réactiver.

Non, madame la ministre, tout ne va pas très bien à l'Education Nationale. La politique menée ces dernières années a démontré le renoncement à une politique éducative ambitieuse (réforme du collège...) et un mépris affiché des personnels. Nous ne pouvons l'accepter !

Sachez que, si vous avez été surnommée « Pimprenelle » par le chef de l'Etat pour votre capacité à endormir vos adversaires, le SNES-FSU sera toujours vigilant et présent pour défendre un service public d'éducation de qualité et ambitieux pour tous les jeunes et fera de la question éducative un des enjeux des futures échéances électorales.

Victor Rodrigues, co-secrétaire académique

N° 201

Nov2016-
Mars2017



Bilan de rentrée des stagiaires

C'est 118 stagiaires qui ont été affectés dans notre académie à la rentrée, 6 sont en renouvellement et 6 autres sont en prolongation. La grande majorité d'entre eux est à mi-temps car 30 sont à temps plein.

35 lauréats de la Réunion n'ont pas fait leur rentrée ici mais sont soit partis en métropole pour faire leur stage, soit ont demandé un report pour préparer l'agrégation ou une disponibilité. A noter : 8 lauréats de lettres modernes sont partis faire leur stage en métropole (même s'ils ne l'avaient pas demandé), car la pénurie de professeurs de lettres est très grande, c'est la discipline la plus touchée avec l'anglais (5 lauréats concernés). Rappelons que les CIMM ne s'appliquent pas aux stagiaires alors que ceux-ci sont employés comme des moyens d'enseignement parmi d'autres.

Audrey Moreau, co-secrétaire académique du SNES,
Responsable stagiaires

TZR : L'HECATOMBE CONTINUE

Le constat est clair : avec moins de 150 TZR en cette rentrée 2016-17, il y a de moins en moins de titulaires pour assurer les postes vacants et les remplacements. Après les suppressions massives du gouvernement précédent, le passage à deux zones seulement dans notre académie, au lieu de 5 auparavant, a été l'occasion d'une nouvelle vague de suppressions puisque lorsqu'un collègue a pu être stabilisé sur un poste fixe, son emploi de TZR était, la plupart du temps, supprimé. Le bilan, c'est l'affectation de seulement 146 collègues sur des postes de TZR. Tous effectuent des remplacements de longue ou moyenne durée ; le nombre n'étant pas suffisant pour assurer les remplacements de petite durée. On peut donc légitimement se demander si l'objectif gouvernemental n'est pas le remplacement des TZR par des contractuels moins rémunérés et dont la gestion est beaucoup plus « souple ».

Concernant la catégorie des TZR la plus représentée est celle des certifiés (128 dont 9 hors-classe), les autres sont agrégés (11 collègues) et PEGC (7 collègues).

Pour ce qui est des disciplines, les plus concernées par la baisse des effectifs sont les lettres modernes (26), la technologie (19), l'économie gestion (13), l'allemand (11). Il convient de noter le nombre de TZR dans certaines disciplines sans rapport avec les besoins : mathématiques (5), anglais (7), histoire-géographie (6) par exemple.

Concernant les affectations 52 TZR sont en lycée, 50 sont en collège, et 6 à cheval sur un collège et un lycée. A noter que 21 collègues sont en congé (dont 18 en congé de longue durée) et 17 sont sans affectation. 62 collègues sont affectés à l'année, 15 sur des suppléances et 19 sur des emplois en éducation prioritaire, 49 TZR étaient sans affectation à la rentrée. Au niveau géographique, 62 TZR sont affectés sur la zone Nord et 84 sur la zone Sud.

Responsable des TZR,
Annick Sailland

Le billet d'humeur

Six mois de travail et pas de remplaçants....

Alors qu'il s'agit d'un métier soit disant « fait pour ceux qui ne veulent pas travailler », dans un « pays de fainéants » pourquoi est-il si difficile de recruter des enseignants ? Peut-être simplement que le face à face pédagogique avec les élèves devient bien moins important pour l'administration que les tâches administratives, les réunions, les compte-rendus, etc. Les collègues sont épuisés de tenir à bout de bras une Education Nationale qui les méprise, la mise en place de la réforme du collège le prouve bien. Le mépris généralisé, de la classe politique de tout bord bien sûr, mais aussi notamment d'un ancien président et d'une actuelle ministre, finit par enlever toute respectabilité à notre profession. La faible rémunération en est un signe, dans une société où l'argent est roi et gage de respectabilité ; vous vous rendez compte que les profs sont recrutés à bac+5 pour un salaire en début de carrière à peine supérieur au SMIC ?!!! Cela n'explique-t-il pas en partie le désert qu'est devenu notre profession et la violence subie par les collègues ?

Antoine Laurenti

Calendrier

07 Mars 2017	CAPA agrégés : liste d'aptitude
10 Mars 2017	CAPA : accès au corps des certifiés
24 Mars 2017	GT POSTES SPECIFIQUES ACADEMIQUES
31 Mars 2017	GT révision d'affectation mouvement inter (propositions au ministère)

Inter 2017 : Quand la communication du ministère dérape...

Ce 17 février, le ministère a annoncé leur mutation à certains collègues... qui n'avaient même pas demandé à muter ! Grosse frayeur pour certains, incompréhension pour d'autres, et perte de crédibilité du ministère.

Le SNES national est intervenu pour dénoncer ce dérapage incontrôlé.

Le SNES dénonçait déjà la réforme mise en place sous l'ère Sarkozy de communication du projet de mouvement. Ce projet, qui n'avait pas été vérifié par les élus du personnel, était sujet à changement, générant de l'incompréhension et de la déception chez les collègues. Or cette année, c'est un nouveau cap qui a été franchi, puisque le ministère semble s'être trompé de fichier, communiquant des informations complètement fausses ! C'est totalement inacceptable !

Un SMS d'erratum devrait être envoyé aux récipiendaires du premier SMS erroné... et un troisième sms sera envoyé pour communiquer le projet de mouvement. Tout cela à quel coût ? Une chose est sûre, le ministère refuse de communiquer sur ce dernier point. En tout cas, nous informons les collègues de manière très claire :

Ne tenez pas compte du SMS de la Direction générale des ressources humaines !

Et bien sûr, la défiance concernant le projet de mouvement inter est valable pour le mouvement intra : dans les deux cas, le SNES communiquera à ses syndiqués le résultat définitif du mouvement à l'issue des commissions et après vérification.

Camille Fringue

NON TITULAIRES : ENFIN DU NOUVEAU !

En cette rentrée 2016, à la Réunion les non-titulaires contribuent toujours et encore à assurer la bonne marche du service public puisque c'est maintenant presque 800 collègues qui ont été affectés sur des emplois vacants ou des remplacements. La grande majorité d'entre eux sont en contrat dès le début de l'année dont 16 % sur deux ou trois établissements, et pour un peu moins de la moitié en collège. L'histoire-géographie, l'anglais, les mathématiques et l'espagnol sont les disciplines qui ont le plus recours aux non-titulaires.

La nouveauté de cette rentrée tient, suite à sa publication au journal officiel le 31 août 2016, à l'entrée en vigueur du nouveau décret 2016-1171. Ce décret répond à des revendications pour lesquelles le SNES s'est toujours battu. Il est prometteur sur plusieurs points puisqu'il supprime les vacances, oblige à la formation des nouveaux recrutés, intègre les vacances dans les dates de contrats, oblige à une évaluation tous les trois ans et revoit les conditions de rémunération avec l'introduction d'une grille d'avancement pour les CDD et CDI (dans notre académie, jusqu'à présent, seuls les collègues en CDI bénéficiaient d'une telle grille). Deux nouvelles catégories remplaceront les trois existantes jusqu'à présent. Néanmoins ces nouvelles mesures doivent être débattues au CTA (Conseil Technique Académique), pour s'assurer d'une application équitable tenant compte de la situation économique de notre île. Le SNES sera bien sûr présent à ce comité et veillera à défendre les intérêts des collègues non-titulaires, en particulier pour ce qui est de l'établissement d'une nouvelle grille indiciaire, avec effet rétroactif au 1^{er} septembre, plus significative en terme de salaire.

Lors des deux stages que le SNES a organisé les 27 et 28 octobre à Sainte- Suzanne et à Saint-Louis, plus de 100 collègues ont pu être informés des nouveautés de ce décret mais aussi de leurs droits, des différents contrats existants, des compétences de la CCPA (Commission Consultative Paritaire Académique), des conditions de rémunération et des différents concours possibles.

Le deuxième temps de ces stages s'est axé sur la réalisation du RAEP, dossier qui concerne les concours internes et réservés. Comme l'an dernier, beaucoup ont été intéressés, puisqu'il y a eu cette année des mises au point et des nouveautés à faire apparaître dans ce dossier, face à la nouvelle réforme des collèges, déjà engagée par le gouvernement.

Le SNES-FSU, rappelle au sujet des concours, que le concours réservé a été prolongé de deux ans jusqu'en 2018 (loi Sauvadet), mais que les conditions d'accès sont toujours aussi restrictives. Par ailleurs, en cette nouvelle année scolaire, il est à noter que toutes les disciplines ne sont toujours pas représentées aux concours ce qui contribue à renforcer l'iniquité et la précarité. Pour rappel, le SNES a toujours eu pour mandat : une titularisation sur place pour les plus anciens, et de ce fait l'esprit du RAEP actuel apparaît comme incompatible avec la volonté affichée de diminuer le nombre des précaires dans notre académie.

A la Réunion, les conditions restrictives aboutissent à une situation inadmissible, puisque de ce fait moins d'un contractuel sur cinq remplit ces conditions, et un quart seulement des éligibles obtient ce concours, ce qui est cependant un taux plus élevé que dans la plupart des autres académies. Pour autant, le bilan reste négatif et nous sommes toujours très loin des objectifs gouvernementaux de résorption de la précarité.

Cette année en cours est donc porteuse d'évolutions que nous espérons positives pour les non-titulaires. Le SNES-FSU, entend bien peser de tout son poids et nos représentants au CTA et à la CCPA seront très vigilants pour que les mesures prévues par le nouveau décret apportent une réelle amélioration des conditions de rémunération et soient mises en œuvre dans les plus brefs délais.

Pour les non titulaires, Frédéric Ramassamy et Annick Sailland



Annick Sailland, responsable non-titulaires au SNES Réunion et Nadine Krantz responsable non-titulaires au S4, lors du stage non-titulaires d'octobre 2016 à Ste Suzanne

Photo Frédéric Ramassamy

ORIENTATION ACADEMIQUE

ins	vot	b+n	exp	UA	AF
686	256	11	245	201	44
	37,3%	4,3%	95,7%	82,0%	18,0%

ORIENTATION NATIONALE

	ins	vot	b+n	exp	UA	EE	URIS	EM
ACA	686	256	13	243	193	42	5	3
	%	37,3%	5,1%	94,9%	79,4%	17,3%	2,1%	1%
NAT	57325	19197	915	18282	14222	3085	463	512
	%	33,5%	4,8%	95,2%	77,8%	16,9%	2,5%	2,8%

CATEGORIES

CATEGORIES	ins	vot	b+n	exp	UA	EE	URIS	EM
AGREGES					21	9	0	1
CERTIFIES					134	31	3	2
COPSY					3	0	0	0
CPE					3	0		0
NON TITULAIRES					5	1		0
RETRAITES					17	1	0	0
AED					2	0		0
TOTAL	686	256	23	233	185	42	3	3
Pourcentage		37,3%	9,0%	91,0%	79,4%	18,0%	1,3%	1,3%
AGREGES				2759	2063	518	66	112
CERTIFIES				9242	7009	1732	268	233
COPSY				201	169	32		
CPE				480	388	75		17
NON TITULAIRES				300	242	50		8
RETRAITES				3888	3415	338	60	77
AED				81	64	12		5
TOTAL	57325			16951	13350	2757	394	452
POURCENTAGE				29,6%	78,8%	16,3%	2,3%	2,7%

ORIENTATION DEPARTEMENTALE / FSU

	ins	vot	b+n	exp	UA	AF	URIS
Snes	686	256	9	247	200	45	2
	%	37,3%	3,5%	96,5%	81,0%	18,2%	0,8%
Fsu	2049	1452	27	1425	471	503	451
	%	70,9%	1,9%	98,1%	33,1%	35,3%	31,6%

Résultats du vote académique

Titulaires	Suppléants
Pour UAST	Pour UAST
RODRIGUES Victor,	RAMASSAMY Frédéric,
MOREAU Audrey	COMBE Chrystel,
GASTON VERY Patricia,	PEYRÉ Corinne,
BONNOT Nadine,	HERRBACH Dominique,
LAURENTI Antoine,	FRINGUE Camille,
SOLER Didier,	BUÉ Anne-Lise,
SAILLAND Annick,	TAVAN Vincent,
MORIN Olivier,	ZERWETZ Michel,
SFERRA Franco,	BARRACO Elizabeth,
Pour AF	Pour AF
JEAMBLU Sophie	CROSSON Patricia
DOR Marie Hélène	MENARD Gwenaëlle

La Commission Administrative Académique du 25 juin a mis en place un nouveau Bureau Académique (voir composition ci-contre) et élu un nouveau secrétariat. Vous trouverez ci-dessous la nouvelle composition du secrétariat et la nouvelle répartition des responsabilités :

Moreau Audrey et Rodrigues Victor: co-secrétaires académiques

Bonnot Nadine, Sferra Franco et Soler Didier : co-secrétaires adjoints

Gaston-Very Patricia : trésorière

Laurenti Antoine : trésorier adjoint

Responsabilités SNES-FSU Réunion 2016-2017	
Secteurs géographiques	Responsables
Sud	Victor Rodrigues
Ouest	Antoine Laurenti
Nord	Audrey Moreau
Est	Camille Fringue
Catégories	Responsables
Agrégés	Franco Sferra
Certifiés	Victor Rodrigues
Copsy	Omar Belkhir
CPE	Pascale Langlois
Stagiaires	Audrey Moreau
TZR -Non-titulaires, AED	Annick Sailland
PEGC	Guadalupe Carrera
Retraités	Michel Zerwetz
Secteurs	Responsables
Emploi	Victor Rodrigues
Politique	Secrétariat
Collèges + Education Prioritaire	Didier Soler
Lycées	Audrey Moreau
Formation syndicale	Camille Fringue/ Secrétariat
Juridique	Julie Acquier-Guillou
Rectorat	Secrétariat
Trésorerie, adhésions, syndicalisation	Patricia Gaston-Very
Publications	Camille Fringue
Coordination de secteur	Nadine Bonnot
Suivi spécifique de collègues	Nadine Bonnot
Site Informatique FB Twitter	Antoine Laurenti
Communication	Dominique Herrbach
Communication-Fsu	Fredéric Ramassamy/Nadine Bonnot/Dominique Herrbach/Antoine Laurenti

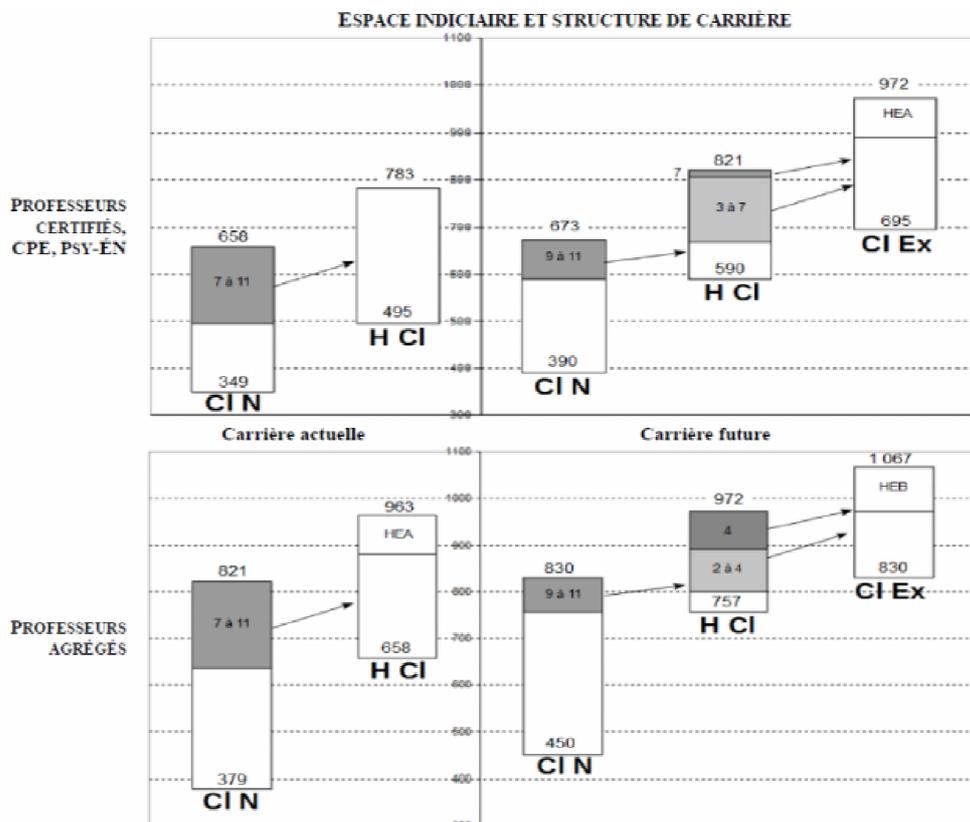
Elus aux instances académiques et nationales	
CAN	Santiago Alonso
CEN	Audrey Moreau
CTA	Audrey Moreau
CAPN	Victor Rodrigues
CAPA Agrégés	Titulaires: Santiago Alonso/Franco Sferra/Julie Acquier-Guillou Suppléante: Corinne Juan
CAPA Certifiés	Titulaires: Didier Soler/Victor Rodrigues/Audrey Moreau/Antoine Laurenti Corinne Peyré/ Vincent Tavan Suppléants: Abderrazak Idrissi/Sophie Jeambly/Chrystel Combe/ François Fougrouse/Annelise Bué/Cyril Roure
Commission de réforme (Certifiés)	Chrystel Combe
Commission de réforme (Agrégés)	Titulaire : Santiago Alonso Suppléante : Julie Acquier-Guillou
CHSCT	Santiago Alonso
GIPFCIP	Bruno Calas Suppléant: Victor Rodrigues
CFC	Bruno Calas Suppléant: Victor Rodrigues
CALVR	Sophie Jeambly

Expression des tendances:

Unité et action



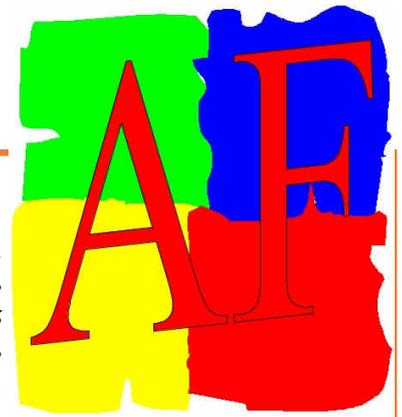
La nouvelle carrière et la nouvelle grille indiciaire qui seront mises en place au 1^{er} septembre 2017 sont une revalorisation et une amélioration globale de la carrière de tous les personnels. La revalorisation indiciaire des salaires d'une part et l'accélération des carrières d'autre part feront que chacun gagnera en revenu. L'échelle indiciaire d'un professeur certifié s'étendra de l'indice 390 à l'indice 821. Jusqu'à présent elle s'étend de l'indice 379 au 783. L'indice terminal de la classe exceptionnelle est fixé à 972 (voir tableau ci-dessous) L'assurance de parcourir une carrière sur au moins deux grades ne peut être considérée que comme une avancée. Tout comme la création de débouchés de carrière qui n'existent pas actuellement. Toutefois, ces mesures souffrent de certaines insuffisances. Les débuts de carrière ne sont pas suffisamment revalorisés pour lutter contre la crise de recrutement. L'objectif de l'avancement de tous au rythme commun le plus rapide, revendication ancienne du SNES-FSU, n'est pas atteint mais la carrière, en classe normale, se parcourra en 26 ans maximum au lieu de 30 actuellement. La carrière normale se déroulera sur au moins deux grades. Pour ce faire, il faudra que les volumes de promotion soient revus. La création d'un nouveau débouché de carrière, la classe exceptionnelle, répond à l'allongement de la durée d'activité. Mais les volumes et les modalités d'accès risquent de ne pas permettre à tous d'atteindre ce nouveau débouché. Ces avancées, répétons-le, doivent être une première étape vers une revalorisation plus générale. Nous devons nous en emparer et les faire évoluer comme nous l'avons fait de la hors-classe des certifiés en 1989 afin qu'elles profitent à tous en corrigeant leurs insuffisances. Vous pouvez compter sur le SNES-FSU, tant au niveau national qu'académique, pour porter ces revendications et faire en sorte que les textes et les pratiques qui en découleront permettent à tous, au final, de parcourir une carrière sans obstacle de grade !



CI N = classe normale ; H CI = hors-classe ; CI Ex = classe exceptionnelle.
Les plages grisées d'un grade constituent les « viviers » de promouvables (« plages d'appel ») au grade supérieur.

Pour la tendance
Unité et Action, Victor Rodrigues

Expression des tendances:



COMPÉTENCES, ÉVALUATION DES ENSEIGNANTS : RESISTANCE

Le statut des fonctionnaires est la cible d'une campagne de dénigrement quasi-permanente visant à les opposer aux autres salariés au nom d'une supposée nouvelle lutte des classes. Enviable parce que protecteur, ce statut est pourtant d'abord destiné à protéger le service public des aléas politiques. Pour le fonctionnaire, c'est un solide point d'appui pour exercer son libre arbitre en toutes circonstances. Du moins en théorie.

La possibilité d'opposer une résistance aux prescriptions absurdes des hiérarchies n'est que faiblement utilisée tant les pressions de tous ordres visent à en limiter l'usage. Dans l'Éducation Nationale, elles s'emploient à structurer l'activité des enseignants autour d'une doxa constamment martelée, qu'elle s'appelle pédagogie par compétences, LPC, contrat d'objectif, cadre européen de référence..... ou réforme du collège.

Ces prescriptions d'inspiration néolibérale entendent transformer les enseignants en prestataires de services (je vous donne un peu d'AP, d'EPI, de parcours,...) tout en dynamisant le temps long des enseignements. A cela s'ajoute l'injonction, déjà ancienne, de considérer l'élève exclusivement comme une somme de compétences à évaluer distinctement.

Ainsi, tout comme l'élève dans son entièreté, les disciplines sont devenues des références lointaines perdues dans un bric-à-brac d'items aux intitulés parfois abscons et qui ne font pas sens.

Beaucoup de dispersion en somme et au final une charge de travail démultipliée qui éloigne les enseignants de leur cœur de métier et affaiblit leur liberté pédagogique.

Pour forcer l'adhésion, ces prescriptions sont présentées comme la réponse au conservatisme supposé des enseignants, qui, sans cela évidemment, du haut de leur estrade, continueraient inlassablement à administrer un déluge de savoirs à des élèves suant l'ennui et parfaitement inactifs.

Rester stagiaires à vie ?

L'évaluation des enseignants est adossée à l'idéologie du mérite et elle conditionne la progression salariale au degré de soumission aux hiérarchies. C'est un instrument de formatage et de mise au pas et même si des évolutions sont observées dans le projet ministériel, le principe d'une grille d'évaluation par « compétences », (méthode jusque là réservée aux élèves et aux stagiaires), y fait une entrée fracassante.

Cette future grille, qui en outre sera commune aux IPR et chefs d'établissement, entend faire des enseignants, non pas tant des experts de leur discipline et de leur pédagogie, mais de bons élèves du système. En effet, sur les 11 items du projet actuel, seuls 4 relèvent directement de l'activité au sein de la classe et donc de l'inspection par l'IPR. Profondément infantilisant, ce projet risque d'encourager encore plus fortement les postures au détriment de l'enseignement (devenu accessoire) un peu comme certains élèves qui se conforment sans conviction aux exigences du système et à ses codes. On pourrait être tenté de croire qu'une évaluation limitée à 4 rendez-vous de carrière tendra à relâcher la pression, mais c'est oublier que le texte prévoit des entretiens réguliers avec le chef d'établissement. On sait tout le potentiel anxiogène de tels faces à face.

C'est donc bien à un renforcement au quotidien de la domination hiérarchique que les enseignants devront se préparer si le projet n'est pas débarrassé de ses scories (les critères infantilissants, la classe exceptionnelle, le poids exorbitant des chefs d'établissement) et si l'évaluation n'est pas déconnectée de la progression salariale.

Dans leurs classes les enseignants sont capables d'opposer une forme de résistance souterraine aux injonctions pédagogiques les plus absurdes, une inertie aux consignes les plus outrancières de telle ou telle « innovation ». La réforme du collège (dernière « innovation » en date) ne fera pas exception: mise à l'épreuve du réel, l'enthousiasme de ses quelques aficionados refluera rapidement tant le naufrage pédagogique est patent. Elle conduira donc inmanquablement les enseignants à corriger discrètement ses travers les plus criants.

Toutefois cette forme de régulation salutaire présente un inconvénient majeur : elle n'empêche pas les dégâts résiduels et surtout, individuelle et invisible, elle n'est pas efficace quand il s'agit des rapports hiérarchiques.

C'est pourquoi il est indispensable de réhabiliter l'action collective en rappelant que le statut qui nous protège nous donne aussi la capacité de dire « non » quand il le faut. **Et dire « non » collectivement et ouvertement.**

Marie-Hélène DOR

Alternative Fédérale (soutenue par la tendance École Émancipée au niveau national)

Mouvement 2016

Le mouvement inter académique 2016 a confirmé que notre académie restait très attractive. Il n'y a qu'à voir les barres d'entrée (nombre de points que possédait le dernier entrant de la discipline dans l'académie) qui, pour la plupart, dépassent les 1000 points (bonifications pour le CIMM). Histoire-Géographie Philosophie, SES et SVT sont cette année restés obtenables sans

Les raisons de cette situation sont nombreuses mais nous pouvons en pointer deux, particulièrement. D'abord, la réussite aux concours :

L'Université de La Réunion peut s'enorgueillir des résultats de ses étudiants aux concours du second degré car la plupart des participants au mouvement inter sont des stagiaires qui peuvent prétendre à la bonification CIMM ce qui peut expliquer l'explosion des barèmes.

Ensuite, les capacités d'accueil de l'académie et la crise de recrutement :

Pour chaque mouvement inter, le Ministère calibre les capacités d'accueil des académies lors de « dialogues de gestion » avec les rectorats concernés. Notons que les organisations syndicales ne sont ni associées à ces discussions ni informées de leur résultat.

Le Ministère est confronté depuis de nombreuses années à une forte crise de recrutement. Le métier n'est plus attractif (voir billet d'humeur) et les concours ne font pas le plein. Si bien que de nombreux postes restent vacants après mouvement dans toutes les académies (dont la nôtre comme nous le verrons ci-dessous) et que le Ministère se retrouve donc obligé de répartir la pénurie d'enseignants sur l'ensemble du territoire national afin d'assurer le service public d'éducation le mieux (ou le moins mal) possible. Donc la situation paradoxale que nous vivons (postes vacants mais barres élevées) perdurera tant que la crise de recrutement ne sera pas résorbée. Aussi SNES-FSU réclame-t-il des mesures afin de rendre plus attractif le métier (pré-recrutements, recrutements massifs, revalorisation des carrières...) car nous n'avons qu'un objectif : améliorer le service public d'éducation.

Le mouvement intra-académique 2016 ne fait que confirmer le manque d'enseignants titulaires comme le montre le tableau ci-contre.

Nous pouvons toutefois remarquer que les postes non pourvus le sont majoritairement dans l'Est : 70 sur 127 pour la zone Nord et Est.

Dans la zone Ouest, le groupement de communes le moins attractif est celui de Saint-Paul qui comprend la ville du Port : 30 postes vacants

Le point commun entre l'Est et Le Port ? La fréquence des établissements classés REP +, qui manquent toujours d'attractivité malgré les annonces ministérielles (rémunération, pondération, carrière plus rapide...). Les collègues se rendent bien compte que les conditions de travail et d'études (taux d'encadrement, groupes à effectifs réduits...) ne s'améliorent pas surtout quand on sait qu'une partie des moyens alloués à l'Education Prioritaire lui ont été retirés pour mettre en place la catastrophique « réforme » du collège.

Matière	Nombre d'entrants	Barres à l'inter
Philosophie	1	220
Documentation	3	1322.1
Lettres modernes	13	1507
Anglais	27	1155
Espagnol	12	1051
H&G	33	148
SES	5	278
Math	24	1181.2
Techno	1	1660.2
S2i	3	1071.1
Sciences Physiques	1	1602.2
SVT	19	232
Education musicale	5	1108
Arts Plastiques	8	1400.3
Allemand	1	1673.2

Camille Fringue et Victor Rodrigues

Nouvelle carrière:

Évaluation, carrières, salaires : florilège de l'intox répandue par ceux qui votent contre les augmentations de salaire.

À partir de citations glanées ces derniers temps dans des publications ou tracts divers : DÉSINTOX !

« C'est une opération blanche : les collègues financeront eux-mêmes cette revalorisation, à travers l'intégration des primes en points. »

INTOX

DESINTOX

L'effort budgétaire s'élèvera à un milliard d'euros par an d'ici 2020. Dans le budget 2017 de l'Éducation nationale, l'enveloppe prévue pour les mesures dites "PPCR" pour l'ensemble des personnels du 2nd degré (professeurs, CPE et Psy-ÉN) est de 222 millions d'euros.

Par ailleurs, 182,4 millions d'euros supplémentaires sont prévus pour financer l'augmentation (0,6 %) de la valeur du point d'indice au 1er février 2017.

« La réforme n'améliorera pas les revenus des collègues. »

INTOX

DESINTOX

La revalorisation indiciaire des salaires d'une part et l'accélération des carrières d'autre part feront que chacun gagnera en revenu selon un calendrier différencié en fonction des situations individuelles actuelles.

Le projet ministériel permet des gains pour tous par translation vers le haut de l'espace indiciaire.

« Un certifié 5e ou 10e échelon voit son salaire diminuer entre 2010 et 2020. »

INTOX

DESINTOX

Un professeur certifié au 5e échelon (ou 10e) en 2010 ne pourra en aucun cas être resté à cet échelon en 2020. Entre-temps, tout le monde a gagné plusieurs échelons ou a accédé à la hors-classe : le salaire a donc nécessairement augmenté.

En revanche, il est vrai que le traitement lié à chaque échelon a diminué du fait du gel de la valeur du point d'indice entre 2010 et 2015 et de l'augmentation de la retenue pour pension civile chaque 1er janvier, et continuera de diminuer jusqu'au 1er janvier 2020 du fait de l'augmentation programmée de cette retenue (mesure prise par Fr. Fillon en 2010 dans le cadre de la réforme des retraites, prolongée par les gouvernements suivants). Le SNES-FSU continue de revendiquer l'augmentation de la valeur du point d'indice pour rattraper l'ensemble des pertes de pouvoir d'achat subies.

« Le montant de l'ISOE va diminuer. »

INTOX

DESINTOX

La déduction liée au transfert « primes-points » est forfaitaire : elle porte sur la totalité du traitement net et ne renvoie spécifiquement à aucune indemnité ni prime.

L'ISOE est indexée sur la valeur du point d'indice, elle augmentera de 0,6 % au 1er février 2017 comme l'ensemble du traitement.

« Nous serons tous stagiaires à vie : nous serons évalués sur la base d'un livret de 70 compétences. »

Le stage ne dure qu'un an ! Le compte-rendu d'évaluation, établi à l'issue de chacune des 3 évaluations qui ne concernent que les titulaires, comporte une grille nationale d'évaluation comportant 11 critères (et non 70 compétences), une appréciation littérale de chaque évaluateur et un commentaire de l'évalué.

Le SNES-FSU a obtenu que soient distingués clairement les *items* qui relèvent des prérogatives du seul IPR, du seul chef d'établissement ou des deux. Le vrai problème est le découpage de cette évaluation en 11 *items* qui laisse accroire que nos métiers pourraient être disséqués ou « saucissonnés », ce qui va à l'encontre de la notion de concepteur qui est la réalité de notre position de cadre de l'État, et que le SNES-FSU défend avec la profession.

« Les agrégés ne sont pas revalorisés. »

Les échelons des professeurs agrégés sont revalorisés à l'instar des autres corps, tant par ajout de points d'indice que par accélération de la carrière.

Mais les échelons terminaux de la carrière (11^e échelon, 5^e et 6^e échelons de la hors-classe) ne bénéficieront que du transfert prime-point, ce qui constitue une opération blanche. En revanche le raccourcissement de la durée de la classe normale et l'accès plus rapide à la hors-classe (gain minimum : 1 an) permettront une étape de revalorisation substantielle pour les professeurs agrégés en fin de carrière. Conquérir un accès élargi, sans barrage de grade, à la hors-classe puis à la future classe exceptionnelle (hors-échelle B) est un réel enjeu.

Le SNES-FSU exige que l'application du barème permette la rotation dans l'accès à la classe exceptionnelle, c'est-à-dire que les plus anciens puissent successivement en bénéficier avant de partir en retraite, laissant alors la place aux suivants. Majoritaires dans toutes les CAP, les élus du SNES-FSU, grâce à leur action et leur expertise, sauront faire appliquer ce principe comme ils le font déjà pour la hors-classe.

« La carrière est allongée. 30 % des collègues sont perdants car ils bénéficiaient d'un avancement au grand choix, soit une carrière en 20 ans. »

Actuellement, la classe normale est parcourue selon trois rythmes. La différence extrême entre ces rythmes conduit à ce qu'une carrière en classe normale peut s'accomplir entre 20 et 30 ans. Si les quotas statutaires d'avancement sont annuellement de 30 % (grand choix), 50 % (choix) et 20 % (ancienneté), ce système très discriminant et aléatoire fait que seuls 2 % d'une cohorte bénéficient de la durée minimale de 20 ans.

La future classe normale sera unifiée avec abolition du rythme le plus lent et fusion des deux autres rythmes, et construite sur un rythme commun d'une durée maximale de 26 ans. 30 % des personnels bénéficieront d'une réduction de durée d'un an lors du passage du 6^e au 7^e échelon. Il en sera de même lors du passage du 8^e au 9^e échelon. Ce système est beaucoup plus égalitaire que l'actuel.

COLLÈGE 2016 : Poursuivre la lutte et refuser la mise au pas

La réforme que nous vivons n'est pas seulement pédagogique comme le répète sans cesse le ministère. À travers elle, c'est tout le fonctionnement du collège et toutes les composantes de nos métiers qui sont déstabilisés avec des injonctions contradictoires entre prescriptions d'un côté et renvoi au local de l'autre sous couvert d'« autonomie ». Avec la multiplication des réunions et des conseils qui se mettent en place depuis la loi de Refondation, les partisans de cette réforme tentent de faire des enseignants de simples exécutants dociles et zélés. La liberté pédagogique, essentielle aux enseignants-concepteurs, est une fois encore niée. Au nom d'une « meilleure inclusion » des élèves de SEGPA dans les collèges, cette réforme est aussi l'occasion pour le ministère de pousser à une dilution partielle de cette structure dans le collège.

Après plus d'un an de lutte, dans la rue et dans nos établissements, nous voyons la réforme des collèges se mettre en place. Mais ce n'est pas la réforme pensée par le ministère en mai 2015. Et elle n'est nulle part la même !

EPI, AP, horaires hebdomadaires, cycles, parcours, bilans périodiques et évaluations apparaissent sous les formes les plus variées. Dans plusieurs établissements de l'académie, là où la mobilisation a été plus forte, là où le collectif s'est soudé pour faire reculer les usines à gaz portées par l'inspection ou les chefs d'établissement, la réforme est à minima, parfois presque invisible. Les équipes ont réussi à imposer le bon sens.

Pour autant, aujourd'hui de nombreux collègues sont en souffrance et il ne faut sous-estimer ni le désordre dans les établissements où elle est mise en place avec zèle, ni la fragilisation des enseignements disciplinaires, ni la réduction du temps scolaire, ni l'avènement de l'autonomie renforcée et les inégalités entre les établissements.

Concernant les moyens de cette année pour les collèges dans notre académie : les documents du rectorat sont clairs, les dotations globales horaires sont maintenues proportionnellement aux prévisions d'effectifs alors que l'on nous a fait miroiter des moyens supplémentaires pour faciliter la mise en œuvre du collège 2016.

Selon nous le bilan est évident : les moyens spécifiques annoncés pour cette réforme ne sont pas attribués ou financés par le retrait d'heures d'enseignement (- 4,5 heures en classe de troisième par exemple), la suppression des DP3, la réduction de 50% des classes bilingues en sixième, d'option latin ou langues régionales sans oublier le passage à la moulinette des moyens de l'éducation prioritaire.

Pire encore, cette année les classes de SEGPA ne sont pas dotées des 2h45 « marge professeur pour améliorer les conditions de travail prévues dans les textes ». Réponse de l'ancien Recteur interrogé sur ce point lors de nos audiences : Dans le nouveau cadre du dispositif d'inclusion des élèves de SEGPA, les élèves seront inclus dans les groupes à effectifs allégés (EPI et AP) et à ce titre ils auront leurs 2h45. Quelle belle équité entre les collèges qui accueillent des classes de SEGPA et les autres !

La toute dernière réforme du collège si pédagogique consisterait-elle tout simplement à déshabiller Paul pour habiller Jacques ? On ose à peine y croire !

Le SNES/FSU continue de réclamer l'abrogation de cette réforme, et dans l'urgence, des modifications pour la rentrée 2017. Pour cela il entend redonner la parole à ceux qui font le collège tous les jours, et leur donner le moyen de se faire entendre. Dans notre académie, le SNES/FSU Réunion vous invite à poursuivre la résistance pédagogique. Nous remercions tous les collègues qui ont participé au stage « Réforme du collège 2016 » en février dernier. Ces journées ont pour ambition de faire un bilan plus précis de la mise en place de la réforme, de repérer les transformations urgentes, d'organiser la poursuite de la lutte et de faire émerger les propositions et les alternatives pour construire un autre collège, démocratique et exigeant à la fois.

Didier SOLER, responsable du secteur « Collège - Éducation Prioritaire » au SNES Réunion.